

Autorisation de réalisation de travaux sur le chemin de la Greurie -

Commune de EVE

Dans le cadre de l'exécution de l'arrêté de permis de construire en date du 28 mars 2019 (arrêté préfectoral du préfet de l'Oise, n° PC 060 226 18 T0005), et conformément à l'article 2 de cet arrêté, « *il sera prévu un revêtement des 30 derniers mètres de la piste [chemin dit de la Greurie], qui débouche sur la RD 549* ».

La présente décision a pour objet d'autoriser dans le cadre de l'exécution de cette autorisation d'urbanisme, la mise en œuvre de cette prescription par la société pétitionnaire SAS BIOGAZ DU VALOIS, dans les conditions ci-après fixées.

Par demande en date du 14 janvier la SAS BIOGAZ DU VALOIS a déposé un plan et une notice descriptive des travaux envisagés, consistant, en application de la prescription reprise au permis de construire, à mettre en œuvre un revêtement sur un linéaire de 30 mètres, à compter depuis la limite de la route départementale 549, pour disposer d'une visibilité et d'une accessibilité optimale.

Les caractéristiques techniques de ces travaux consistent en

- Décapage de la terre végétale
- Prolongement du busage Ø1000 existant et remise en place des têtes de pont
- Pose de 3 tubes PEHD Ø300 dans le corps du remblai pour trop plein du ru
- Remblaiement nécessaire en limon
- Apport de limon pour réalisation d'une couche de forme traitée à la chaux et au ciment sur 4m00 de large
- Réalisation d'un cloutage + enduit de cure
- Mis en œuvre de fraisât issus du rabotage de route sur 3m50 de large et 10cm d'épaisseur y compris compactage en protection du traitement de sol
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé aux extrémités du chemin pour raccordement sur les voiries existantes (30m)
- Pose d'un panneau et marquage « Stop »

et seront à réaliser sur la parcelle nommée au cadastre « chemin rural de la Greurie »

Ces travaux, renforcent la fonction de desserte du chemin, et en améliorent les conditions d'accès. Il convient en conséquence de les autoriser.

Fait à Eve

Le 14 janvier 2020.

Nom, prénom Qualité du signataire,

CHAMPAULT AGNÈS

Signature

MAIRE

A. Champault



Autorisation de réalisation de travaux sur le chemin de la Greurie -

Commune de VER SUR LAUNETTE

Dans le cadre de l'exécution de l'arrêté de permis de construire en date du 28 mars 2019 (arrêté préfectoral du préfet de l'Oise, n° PC 060 226 18 T0005), et conformément à l'article 2 de cet arrêté, « *il sera prévu un revêtement des 30 derniers mètres de la piste [chemin dit de la Greurie], qui débouche sur la RD 549* ».

La présente décision a pour objet d'autoriser dans le cadre de l'exécution de cette autorisation d'urbanisme, la mise en œuvre de cette prescription par la société pétitionnaire SAS BIOGAZ DU VALOIS, dans les conditions ci-après fixées.

Par demande en date du 13 janvier 2020 la SAS BIOGAZ DU VALOIS a déposé un plan et une notice descriptive des travaux envisagés, consistant, en application de la prescription reprise au permis de construire, à mettre en œuvre un revêtement sur un linéaire de 30 mètres, à compter depuis la limite de la route départementale 549, pour disposer d'une visibilité et d'une accessibilité optimale.

Les caractéristiques techniques de ces travaux consistent en la réalisation d'un chemin agricole de largeur 3m50 utile avec deux aires de croisement

Les travaux consistent en :

- Décapage de la terre végétale
- Prolongement du busage Ø1000 existant et remise en place des têtes de pont
- Pose de 3 tubes PEHD Ø300 dans le corps du remblais pour trop plein du ru
après autorisation de la police des eaux
- Remblaiement nécessaire en limon
- Apport de limon pour réalisation d'une couche de forme traité à la chaux et au ciment sur 4m00 de large
- Réalisation d'un cloutage + enduit de cure
- Mis en œuvre de fraisât issus du rabotage de route sur 3m50 de large et 10cm d'épaisseur y compris compactage en protection du traitement de sol
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé aux extrémités du chemin pour raccordement sur les voiries existantes (30m)
- Pose d'un panneau et marquage « Stop »

et seront à réaliser sur la parcelle cadastrée ZO14 Ces travaux, renforcent la fonction de desserte du chemin, et en améliorent les conditions d'accès. Il convient en conséquence de les autoriser.

Fait à Ver sur Launette

Le 13 janvier 2020.

Nom, prénom Qualité du signataire,

CHERON YVES Maire
signature.

